

Note 20-16

Coronavirus (COVID-19) – Précisions sur les groupes autorisés à utiliser les services de garde

Bonjour à vous, chères RSE,

Nous avons reçu, du ministère de la Famille, un arrêté ministériel qui vient élargir le groupe des personnes admissibles à nos services 16 au 27 mars 2020.

En effet, en plus des parents déjà visés (santé et services sociaux, policier, pompier, ambulancier, agent des services correctionnels ou constable spécial), doivent être considérés ceux œuvrant dans les cabinets privés professionnels, les pharmacies, les services préhospitaliers d'urgence, les travailleurs du 811 et du 911, les personnes offrant des services à domicile aux personnes âgées et qui sont à l'emploi des ESAAD (entreprises d'économie sociale en aide à domicile).



Précisons également la portée des établissements visés dans le réseau des services de santé et des services sociaux. Tous les employés des CISSS/CIUSSS doivent être accueillis, sans restriction sur le type de fonction exercée :

- Centre hospitalier
- CHSLD
- Centre jeunesse
- CLSC
- Centre de réadaptation
- RIRTF

Coronavirus - Qu'en est-il de l'aspect administratif?

Comme vous le savez, comme nous vous l'avons exprimé ces derniers jours, tous les éléments d'ordre administratif restent à préciser, qu'il s'agisse de :

- Versement des rétributions
- Remboursement des contributions parentales
- Codes à inscrire

Ce dont nous sommes certains :

- *Il y aura une flexibilité au niveau des signatures des fiches par les parents. Nous sommes conscients que, en étant fermées ou ouvertes seulement pour les parents travaillant dans des services essentiels, vous ne serez pas en mesure de faire signer rapidement ces documents à tous.*
- *Vous ne subirez aucune pertes financières, que vous soyez partiellement ouvertes pour les familles citées au point précédent, ou totalement fermées.*

Nos bureaux demeurent ouverts pour le moment!

Nous sommes là pour vous soutenir de notre mieux, en cas de doute, appelez-nous!

Foire aux questions de l'Association Québécoise des Centres de la Petite Enfance

Nous vous communiquons un lien avec une foule de questions à vos réponses :

[La Foire aux questions de l'AQCPE, c'est par ici!](#)

Merci de votre attention!

Martin Demers, directeur général